

12/67/80

NATO CONFIDENTIEL

Le 5 avril 1967

**Au** : Secrétaire Général

**cc.** : M. F. Bacchetti  
M. F.C. Menne

**Du** : Secrétaire par intérim du Sous-groupe 2  
du Groupe Spécial (AG/261)

**Objet** : Troisième réunion du Sous-groupe 2, le vendredi  
5 avril 1967 à 15 heures 30

Le Sous-Groupe a poursuivi, sous la présidence de Monsieur l'Ambassadeur de Staercke, l'examen du questionnaire élaboré par le Rapporteur.

2. Le texte des interventions des Représentants permanents de l'Italie et de la Grèce sera distribué par leur délégation. Un résumé de la discussion se trouve en annexe.

3. Le Président, à l'issue du débat, a conclu qu'il n'est pas nécessaire de soumettre un nouveau questionnaire au Groupe qui se réunira à nouveau le lundi 8 mai 1967 à 10 heures 30 en présence du Rapporteur.

P.B.

Ph. de BURLLET

Le REPRESENTANT de l'ITALIE (M. Alessandrini) est en mesure de répondre par l'affirmative aux questions 2, 3, 5 et 6. Il estime que les questions 8 à 14 pourraient avantageusement être formulées différemment car il convient d'éviter de leur donner un caractère par trop légal. Les questions 19 et 20 lui paraissent rédigées sous une forme trop rigide ; c'est la volonté concordante des parties qui lui paraît essentielle. En réponse à la question 25, il lui semble, à première vue, que l'Alliance ne peut limiter son intérêt à la zone d'application du Traité proprement dite ; les engagements à prendre au sujet des régions extérieures à la zone d'application du Traité ne pourraient être aussi formels que ceux qui s'appliquent à l'intérieur de cette zone. Les problèmes qui se poseraient dans la zone d'application du Traité seraient obligatoirement étudiés, tandis que l'examen des autres demeurerait facultatif. Il rappelle qu'aujourd'hui la menace est indirecte et périphérique ; il importe donc que l'Alliance élabore une stratégie indirecte qui tienne compte des perspectives à brève, moyenne et longue échéance. La question 26 ne peut être ignorée car il faut reconnaître que des problèmes d'ordre intérieur existent. A propos de la question 27, il convient d'éviter d'instituer les différences entre alliés. La question 28 lui paraît appeler une réponse négative. Rappelant à propos de la partie IV la vocation européenne de l'Italie, il croit néanmoins difficile d'examiner en ce moment, sans demeurer dans l'abstrait, les moyens de consolider les liens qui unissent les nations de l'Europe. Il partage d'ailleurs l'opinion du Secrétaire Général en la matière et croit qu'il appartient aux Européens de résoudre le problème de l'unité européenne.

Le REPRESENTANT de la GRECE (M. Palamas) rappelle que les fondateurs de l'Alliance avaient l'ambition d'établir autre chose qu'une simple communauté d'intérêts. A l'origine l'Alliance était défensive ; elle l'est encore actuellement. En fait, une simple communauté d'intérêts suffirait à justifier l'existence de l'Alliance. L'Alliance se défend sur deux fronts : un front extérieur qui a bien résisté et continue à être protégé par le parapluie nucléaire des Etats-Unis (on suppose que ceux-ci consentiraient à faire jouer leur dispositif de protection le moment venu), et un front intérieur. Mais peut-on disposer d'une défense intégrée en s'appuyant sur une politique désintégrée ? L'action militaire dépend, en effet, de l'action politique laquelle dépend de l'unanimité. De là découle l'impuissance congénitale de l'Alliance en l'absence du ciment de la crainte. Est-il possible de rester dans l'Alliance en quittant l'Organisation ? la réponse des Quatorze à la France le prouve.

A propos de la partie V, il faut remarquer que la coexistence semble maintenant une étape dépassée ; c'est la collaboration qui semble d'actualité. Si chaque pays pratique une politique exclusivement nationale et non plus concertée avec ses alliés, quelle est l'utilité du Pacte ? Il faut se rappeler que le pacifisme outrancier qui réclame la Paix, mais la Paix communiste

seulement, et l'antiaméricanisme demeurent des moyens de la politique des gouvernements et des partis communistes. L'opposition entre l'Europe et les Etats-Unis présenterait le danger de voir les Etats-Unis quitter l'Europe pour ne plus y revenir. D'ailleurs, l'unité européenne n'est encore qu'une fiction. Il partage à cet égard l'opinion du Secrétaire Général : la construction de l'Europe n'est pas du ressort de l'Alliance. Les difficultés internes de l'Alliance font mettre en doute son efficacité à l'extérieur. Les recommandations du Rapport du Comité des Trois n'ont pas été suivies. La consultation, qui ne constitue d'ailleurs qu'une procédure, n'a pas permis l'harmonisation des politiques qui est souhaitable. Il conviendrait d'essayer d'harmoniser la politique de l'Alliance à l'égard de certaines questions importantes ; la négociation avec l'Est constituerait un champ d'action tout indiqué pour l'Alliance. Si la Paix n'est pas négociée collectivement, elle le sera inévitablement individuellement, ce qui entraînerait pour l'Alliance un danger de liquidation. Il partage l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétaire Général quant à la nécessité d'entendre par Europe : l'Europe occidentale. Il croit aussi qu'il convient certes d'attacher moins d'importance aux bases idéologiques de l'Alliance sans oublier toutefois que le communisme international constitue un second front dont il faut tenir compte.

Le REPRESENTANT de l'ITALIE précise à ce propos que le paragraphe 10 du rapport du Secrétaire Général lui paraît particulièrement intéressant. Il attache de l'importance à la question idéologique.

Le REPRESENTANT du SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (M. Bacchetti) rappelle que si le Secrétaire Général évoque dans son rapport la possibilité d'attacher moins d'importance aux bases idéologiques de l'Alliance, cela ne signifie en rien qu'il préconise de ne pas y attacher d'importance. La menace du communisme international est un élément de la politique étrangère soviétique dont il faut tenir compte. Se référant au paragraphe 3 du rapport du Secrétaire Général, il souligne que si certaines questions paraissent aujourd'hui un peu théoriques, elles ne perdent toutefois point leur importance.

Le PRÉSIDENT partage entièrement l'avis du Représentant du Secrétaire Général : l'idéologie demeure extrêmement important. Par ailleurs, le postulat de la nécessité de l'Alliance est primordial et la question de savoir si l'Alliance est nécessaire même en cas d'absence de danger communiste peut donc être posée.

Le REPRESENTANT de la FRANCE (M. Schrick) estime également que le postulat de la nécessité de l'Alliance est plus important que celui de l'idéologie. L'essentiel est que l'Alliance est nécessaire pour maintenir l'équilibre entre l'Est et l'Ouest. Il rappelle que l'Alliance s'occupe déjà, avec l'aide de Comités d'experts, d'événements qui se situent

à l'extérieur de la zone dite du Traité. Dans la mesure où l'on voudrait formuler plus juridiquement ces activités, on risquerait de créer des difficultés qui, actuellement, n'existent pas.

Le REPRESENTANT des PAYS-BAS croit qu'il n'est pas nécessaire de définir une idéologie commune ; ce serait une tâche trop difficile. La communauté de l'Alliance, fondée sur des conceptions communes a existé dans le passé et continue à être un fait. En présence des conceptions de l'URSS tellement différentes, la cohésion de l'Alliance demeure nécessaire.

Le REPRESENTANT du PORTUGAL qui était absent lors de la dernière réunion du Sous-Groupes, n'a pas encore pu analyser article par article le questionnaire. Il approuve le rapport du Secrétaire Général. Il peut également donner son accord à la thèse exposée dans le document britannique à propos de l'idéologie. Quant à la question de l'examen par l'Alliance de problèmes qui se posent à l'extérieur de la zone du Traité, il rappelle que les événements ont prouvé l'impossibilité de les reconnaître ; ceci ne signifie pas nécessairement que des accords militaires en ce sens doivent être conclus.

Le REPRESENTANT de la NORVEGE estime que le chapitre III du questionnaire est le plus important. Il approuve par ailleurs le document distribué par la Délégation du Royaume-Uni. Il lui paraît intéressant d'étudier quel sera le rôle de l'Alliance à partir de 1970. La création d'un Groupe chargé d'étudier la répartition des tâches dans la Communauté atlantique pourrait utilement être envisagée. L'élaboration de méthodes de coopération internationale (en matière d'infrastructure par exemple) constitue l'un des grands succès de l'Alliance ; il conviendrait d'étudier la possibilité d'appliquer ces méthodes en des domaines civils tels que la science et la technique, et les transmissions.

Le PRESIDENT conclut qu'il résulte du débat qu'un nouveau questionnaire ne paraît pas nécessaire. Le sentiment général accorde la prééminence au postulat de la nécessité de l'Alliance sans négliger pour autant l'aspect idéologique.

Quelles doivent être les activités de l'Alliance ? A cet égard, il convient de tenir compte des difficultés actuelles en étudiant donc les fonctions de l'Alliance non seulement dans l'avenir mais aussi dans le présent. L'élément européen semble devoir prendre une importance capitale et il convient d'explorer les possibilités d'un certain degré de "conscience européenne" qui est en train de se dégager dans l'Alliance. En outre, il y a lieu de reprendre les conclusions de l'étude menée en 1961 et d'examiner les possibilités d'étendre les méthodes de consultation à de nouveaux domaines.